



VILLE DE VEMARS



PREMIERE INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE

Pour les enfants nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Nous vous invitons à vous présenter en **MAIRIE** soit auprès de l'accueil, soit auprès du service des Affaires Scolaires, munis des documents suivants :

A PARTIR DU LUNDI 14 JANVIER 2019

1. JUSTIFICATIF DE DOMICILE DES PARENTS (- 3 mois)
2. CARNET DE SANTE DE L'ENFANT
3. LIVRET DE FAMILLE
4. CARTES D'IDENTITE DES PARENTS
5. AVIS D'IMPOSITION 2018 SUR LES REVENUS 2017 (au plus tard pour le 20 septembre 2019).



RENSEIGNEMENTS AUPRES DU SERVICE SCOLAIRE
AU 01 34 68 16 18